



14ème législature

Question N° : 97272	De M. Pascal Popelin (Socialiste, écologiste et républicain - Seine-Saint-Denis)	Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur		Ministère attributaire > Intérieur
Rubrique >étrangers	Tête d'analyse >immigration	Analyse > mineurs isolés. protection.
Question publiée au JO le : 05/07/2016		

Texte de la question

M. Pascal Popelin attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la situation des migrants mineurs installés dans les campements situés sur le littoral du nord de la France. Dans le contexte de crise migratoire auquel sont confrontées la France et l'Europe tout entière, le déploiement de mesures de prise en charge et de mise à l'abri des migrants les plus vulnérables - en particulier les femmes seules et les enfants - pose d'importantes difficultés d'ordre pratique notamment. En dépit des efforts conséquents mobilisés par l'État pour œuvrer à cette ambition, se conformer aux valeurs d'entraide et de protection qui ont de tout temps été les siennes et répondre aux exigences posées par les conventions internationales, en particulier celles relatives aux droits de l'enfant, des situations d'exploitation indignes - instaurées le plus souvent par des passeurs délinquants sans foi ni loi - persistent. Contraints à la prostitution ou réduits à l'accomplissement de basses besognes qui s'apparentent, à tous les points de vue, à de l'esclavage, les conditions de vie de certains jeunes hommes et jeunes filles apparaissent absolument invivables. Il ne méconnaît bien évidemment pas l'engagement réel qui a été le sien s'agissant de l'attention accordée par le Gouvernement à ces phénomènes. Il souhaiterait, à ce titre, avoir connaissance des actions précises qui ont été conduites en ce sens et des perspectives envisagées pour la suite, dans un contexte de prolongation de la crise migratoire.